

DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

COMMUNE DE ROLAMPONT

PRÉFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE

30 JUIN 2011

ARRIVÉE

ENQUETE PUBLIQUE

Du 2 Mai 2011 au 1er juin 2011

Concernant la demande présentée par la SARL FERVALOR qui sollicite l'autorisation d'exploiter une installation de récupération de déchets métalliques sur le territoire de la commune de Rolampont.

Installation classée pour la protection de l'environnement

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
Régine Martin

DOSSIER D ENQUETEDESIGNATION:

21.3.2011 : désignation par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Chalons en Champagne en qualité de Commissaire enquêteur. Dossier N° E11000065/51

OBJET

Enquête publique pour l'exploitation d'une installation de récupération de déchets métalliques sur le territoire de la commune de ROLAMPONT par la SARL FERVALOR dont le siège social se situe à Rolampont lieudit « Voie -Traverse »
Installation classée pour la protection de l'environnement.

ARRETE D' OUVERTURE D ENQUETE:

Arrêté n° 1137 du 04 avril 2011 de Monsieur le Préfet de la Haute-Marne

DUREE : 1 mois :du 2 Mai 2011 au 1^{er} Juin 2011

LIEU : Mairie de Rolampont

PUBLICITE DE L' ENQUÊTE

L'avis d'enquête publique a été publié dans les annonces légales de deux journaux locaux:

- 9.4.2011 dans le « Journal de la Haute-Marne »
- 15.4.2011 dans la « Voix de la Haute-Marne »

L'affichage de l'avis d'enquête publique a été réalisé: - à l'intérieur de la mairie,
- à l'extérieur sur le panneau vitré réservé aux actes administratifs
- Sur cinq petits panneaux situés aux limites de la propriété ainsi que sur la route départementale Rolampont-Langres.
L'affichage a été vérifié à chaque permanence.

A l'issue de la 2^{ème} permanence, à la suite de la réunion du Conseil municipal, la presse a mentionné cette enquête (photocopies jointes)

ACCUEIL DU PUBLIC PERMANENCESDates et heures :

Jeudi 5 Mai 2011 de 14h à 17h
Lundi 16 Mai 2011 de 16h à 19h
Samedi 28 Mai 2011 de 9h à 12 h
Mercredi 1^{er} Juin 2011 de 14h à 17h

Le registre paraphé ,destiné à recevoir les observations du public a été ouvert le 2 Mai 2011 par Madame RUEL maire de Rolampont. Je l'ai clos à l'expiration du délai d'enquête le 1^{er} Juin 2011. L'enquête publique s'est déroulée dans la salle de réunion de la mairie où un très bon accueil a été réservé . Des informations complémentaires ainsi que des documents m'ont été volontiers communiqués .

DEROULEMENT DE L' ENQUETE

Le dossier d'enquête avec le dossier d'étude ont été mis à disposition du public du 2mai au 1^{er} juin 2011 aux horaires d'ouverture de la mairie et aux heures de permanences du commissaire enquêteur.

OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE REGISTRE

Jeudi 5 Mai : de 14h à 17h 1^{ère} permanence

Mr PELLETIER Gilbert

Il a consulté le dossier a posé plusieurs questions mais n'a pas souhaité en faire mention sur le registre.

Lundi 16 Mai de 16h à 19h 2^{ème} Permanence visite de Mr PELLETIER Gilbert.

Prend connaissance des documents émet des remarques mais ne souhaite pas les formaliser.

Samedi 28 Mai : de 9h à 12h 3^{ème} permanence

Visite de Mr MARTINEZ Manuel:

A subi pendant 20 ans les nuisances de l'entreprise Prioreshi (fumées, poussières, bruits) 24h/24 d'autant que le vent d'ouest est dominant. Mr Martinez n'étant pas assuré que les engagements pris seront respectés indique qu'il est contre l'implantation de la SARL Fervalor sur ce site.

Mr J THOUVIGNON

Résidant à proximité de la future usine, il redoute la poussière et les camions et mentionne son opposition.

Mme Anne PINSUN 14, avenue de la gare.

Garde le souvenir des nuisances apportées par l'activité de l'entreprise Prioreshi . Elle craint le bruit du passage des camions sur un petit chemin ne permettant pas aux véhicules de se croiser. Résidant à la campagne, elle souhaiterait vivre au calme et estime qu'il résultera une dépréciation de la valeur des habitations sises à proximité de l'entreprise. Mme Pinsun ne souhaite pas cette installation

Madame CHESNEL A Marie s'étonne que cette activité de récupération de ferraille se situe dans le village. Elle redoute les nuisances sonores et relève les horaires d'activité de l'entreprise qui lui paraissent importants.

Mercredi 1^{er} Juin : de 14h à 17h :4^{ème} permanence

Mr Jean MARTINEZ 26, Rue du Gl de Gaulle

S'inquiète de l'implantation de la société en raison des nuisances qu'elle va générer:

- Risques liés à la nature des déchets : huiles, carburants composants toxiques, possible
- contamination de la nappe phréatique.
- Pollution de l'air par les rejets de particules, les odeurs
- Pollutions sonores : camions, manutention de produits métalliques, découpage par cisaille,

broyage par presse de 7h à 22h. Il craint que les 70 décibels indiqués soient dépassés.

Mr J Martinez est formellement opposé à ce projet d'installation.

Mme LITZINGER Mme GUILLAUME

Ne s'opposent pas systématiquement à l'installation de l'entreprise Fervalor mais aimeraient être rassurées quant au bruit et aux pollutions émises par ses activités

Mr BEN MERIEM Samir

Résidant à proximité de l'entreprise prévue, il est contre ce projet et s'interroge sur sa non implantation en zone industrielle proche de l'autoroute).

Mr BOUVIER Christian Rte de Marac

Craint les nuisances sonores et les poussières dégagées par l'activité prévue.

Il évoque la tranquillité retrouvée suite au départ de l'entreprise Prio-carbo.

Est contre cette installation.

Mr PINSUN François 14 avenue de la gare

Mentionne les nuisances sonores, l'exiguïté de la voie d'accès (ne permettant pas le croisement de véhicules) ainsi que les ponts qui ne lui paraissent pas conçus pour un tel trafic. Il s'inquiète de cette situation en cas de sinistre. Il rappelle l'existence d'une zone industrielle éloignée des habitations à l'entrée de l'autoroute. Il est opposé au projet.

Mr DEURMAN. J

De nationalité hollandaise, Mr Deurmann s'est exprimé dans sa langue. Sa propriété est la plus proche du terrain de la SARL Fervalor. Il ressort de ses explications verbales que les mesures du bruit lui paraissent très basses au regard de l'activité de traitement de pièces métalliques et de la circulation des camions. L'amplitude horaire (surtout en soirée) lui paraît trop importante. Il n'est pas favorable à cette installation.

CONSULTATION DE L'ENTREPRISE :

A l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire a été contacté conformément à la réglementation (courrier joint)

Le 17 Juin 2011, le mémoire en réponse m'a été remis. (pièce jointe)

ANALYSE DES OBSERVATIONS

L'entreprise FERVALOR n'est pas anodine en termes d'activité.

La majorité des observations des riverains portent sur les nuisances sonores induites par le fonctionnement des machines et le trafic des camions.

Outre le respect des normes de bruit autorisées, l'industriel s'engage à mettre en place des protections antibruit sur les machines et serait prêt en cas de besoin à étudier la construction d'un mur anti-bruit.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'accessibilité et les nuisances résultant du trafic des camions, Mr KAPUR envisage la traversée de son terrain afin qu'une sortie puisse avoir lieu sur la RD n° 619 qui permettrait de réduire de moitié le trafic dans cette zone du village.

Le plan de circulation envisagé se fera en sens unique évitant le croisement des véhicules. Les petits ponts pourront être consolidés si nécessaire.

Il affirme que l'activité de l'entreprise respectera les horaires suivants :

8h -12 h et 14h-17h du lundi au vendredi

En ce qui concerne les émissions de poussières et de fumées en cas de sinistre, le responsable du SDIS pour les ICPE estime que les mesures nécessaires seront prises afin d'éviter toutes pollutions et relève qu'il s'agit d'une structure de moyenne importance.

Afin d'éviter la pollution du sol et des nappes phréatiques, l'étanchéité du sol sera réalisée. Le stockage de pneus sera limité ainsi que la quantité de déchets dangereux.

Une dame s'inquiète de la dépréciation des biens environnants la SARL FERVALOR. Je ne peux me prononcer sur cette question qui n'entre pas directement dans le cadre de l'enquête.

Fait à Châteaumont le 28 Juin 2011

R. Jaulin

Commissaire Enquêteur